

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Critérium DÉPARTEMENTAL VOILE 29 - OPTIMIST/DÉRIVEURS

Du dimanche 8 novembre 2020

Loctudy

Autorité Organisatrice (AO) : Cercle Nautique de Loctudy

Grade 5 B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Inter-séries dériveurs disposant d'un rating, Optimist.
- 2.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club (<https://cnloctudy.com>) et effectuer le paiement en ligne jusqu'au 7 novembre 2020 à 20h Ou en s'inscrivant jusqu'au 8 novembre 2020 avant 10h30 au

CERCLE NAUTIQUE DE LOCTUDY

14 bd de la mer

Plage de Langoz

29750 LOCTUDY

Tel : 02 98 87 42 84

Mail : info@cnloctudy.com

- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - le certificat de jauge ou de conformité.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
SOLITAIRE	10 €
DOUBLE	20 €

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Dimanche 8 novembre 2020 de 9h00 à 10h30.
Briefing entraîneur 10h

4.2

Jours de course Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
8 novembre 2020	11h	toutes

- 4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront
- disponibles par voie d'affichage à la confirmation des inscriptions le dimanche 8 novembre 2020 sur le tableau d'affichage.

6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type construits : trapèze et précisés dans l'annexe des instructions de course.
6.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

7. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Aucune modification de la RCV 44.1.

8. CLASSEMENT

- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
8.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : suivant prescription CDV 29

11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 12.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans la règle 4 des RCV « décision de courir ».
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. COVID 19 :

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, ▪ que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, ▪ que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau sur lequel une suspicion de COVID 19 est pressentie sur l'un ou plusieurs membres de son équipage devra abandonner la course immédiatement. A défaut, le jury pourra mettre en œuvre toute procédure dans son domaine de compétence."

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Cercle Nautique de Loctudy**,
Tél : 02 98 87 42 84 – info@cnloctudy.com – www.cnloctudy.com

Président du Comité de course :	Laurent PIGEAUD
Président du Jury :	Michel PACHOT
Commissaire aux résultats :	Naïg LE CORRE

ANNEXE ZONE DE COURSE

